



Municipalité de Saint-Dominique

467, rue Deslandes
Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Téléphone: 450 774-9939
Télécopieur: 450 774-1595

Courriel : urba@municipalite.saint-dominique.qc.ca



Ponceau de chemin

Tout travaux de construction, de réparation, d'entretien, d'aménagement d'un accès privé et d'un ponceau de chemin doivent être autorisés par la municipalité.

Les largeurs maximales sont les suivantes :

Résidentiel	11 m
Autre que résidentiel	15 m

Les matériaux autorisés sont les suivants :

- le tuyau de béton armé (TBA) classe III qui doit être conforme à la norme du Bureau de normalisation du Québec, soit BNQ 2622-120;
- le tuyau de tôle ondulé galvanisé;
- le polyéthylène haute densité Boss 2000 de Big "O".

Tout autre matériau est interdit.

